

COMMUNE DE BEAUCHERY-SAINT-MARTIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BEAUCHERY-SAINT-MARTIN, dûment convoqués le 16 mars 2026, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Monique GEORGE, Maire.

Date de la convocation : 16 mars 2026	Nombre de membres présents : 10
Date d'affichage : 16 mars 2026	Pouvoirs : 1
Nombre de membres en exercice : 11	Votants : 11

PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS
Fabien BOURON Thierry COUESNON Florent DUGUÉ Christophe FICHTER Monique GEORGE Jessica NARET Carine PETITPAS Patrice SCHLEMER Wuilliana TINAULT Marc Minh VO-HA		Jennifer DAMON (Pouvoir donné à Patrice SCHLEMER)

Le quorum étant atteint, Le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Thierry COUESNON

N° : 2026/3/12

Objet : DELEGATION AU MAIRE D'EXERCER LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Madame la Maire expose à l'assemblée que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au conseil municipal d'accorder des délégations de pouvoir au Maire dans certaines matières.

Madame la Maire expose à l'assemblée que les conditions des décisions de préemption peuvent consister en des limites financières, c'est-à-dire en la fixation d'un prix maximum d'acquisition que le maire ne pourra pas dépasser, ou des limites géographiques et prévoir que la délégation soit donnée que pour

des acquisitions destinées à réaliser des projets préa
conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité (11 voix POUR) dans un souci de favoriser une bonne administration communale, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame La Maire la délégation suivante :

- **D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.**
- **De fixer un prix maximum d'acquisition de 10 000 euros.**
- **De limiter cette délégation aux projets préalablement étudiés par le conseil municipal.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont signé au Registre les membres

**Pour extrait conforme au registre,
La Maire,
Monique GEORGE**

